

CADRE COMMUN POUR LE PLAN D'ACTION DU PROGRAMME DE PAYS

**Plan d'action du Programme de pays
entre
le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie,

dénommée ci-après :

« Le GOUVERNEMENT »

et le Fond des Nations Unies pour L'Enfance,
dénommée ci-après :

« L'UNICEF »**

Le Cadre Commun

Le cadre commun définit le contexte du Cadre de plan d'Action du Programme Pays (CPAP) et indique que les deux parties (le Gouvernement et l'UNICEF) sont parvenues à un accord sur le contenu du CPAP et sur leurs responsabilités respectives pour la mise en œuvre du programme du pays.

- **Agissant** selon leur accord mutuel et leur coopération aux fins de l'application de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), de la Convention pour l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) et sur la base du Programme de Coopération Mauritanie 2003 - 2008 entre la Mauritanie et UNICEF, signé le 6 Mars 2003 entre les deux parties, et sur la base des directives de la réforme des Nations Unies.
- **Se fondant** sur l'expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre des trois premières années du programme de coopération 2003-2008.
- **S'engageant** dans la poursuite de cette coopération en tenant compte des recommandations et ajustements proposés par la revue à mi parcours du dit programme tenue en décembre 2005.
- **Déclarant** leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération amicale;

Sont convenus de ce qui suit :

Partie I Base Juridique de Coopération

L'Accord de Base conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'UNICEF le 11 octobre 1987, et remplacé par l'accord ratifié le 24 janvier 1995, définit les rapports entre les deux parties. A la lumière de cet accord de base le document intitulé « Master Plan of Operation (MPO)» a été élaboré pour la période 2003-2008. Le document décrit les programmes et les projets agréés conjointement par le Gouvernement et l'UNICEF pour la période sus mentionnée. Il stipule dans son article XI, la tenue d'une revue à Mi Parcours tenue en décembre 2005 et qui a permis au Gouvernement et à l'UNICEF à la lumière des leçons tirées et des priorités stratégiques du CSLP 2006-2010, des OMDs, du MTSP 2006-2009 et de l'UNDAF, d'apporter les ajustements conjointement proposés et qui ont été pris en compte dans le document dénommé « Cadre de Plan Action du Programme Pays (CPAP) pour la période 2006-2008 ».

Partie II Analyse de la Situation

La population de la Mauritanie est estimée à 2,9 millions d'habitants en 2005 dont environ la moitié vivent dans des centres urbains et le quart dans la capitale Nouakchott. Elle se caractérise par sa jeunesse (43% a moins de 15ans et 51% moins de 19 ans). Le taux de déclaration des naissances à l'état civil est estimé à 55% en 2000 avec des taux aussi faibles que 22% dans les régions du sud-est du pays. L'espérance de vie à la naissance est de 57,5 ans. Son taux d'alphabétisation est de 47,5 % pour les femmes et 64,6% pour les hommes. Le taux de pauvreté est estimé à 46,3 % en 2000. Le taux d'emploi est inférieur à 60% en dépit d'une croissance du PIB proche de 6%. Les sécheresses récurrentes des trois dernières années, caractérisées par les invasions acridiennes et des épisodes d'infestation des cultures vivrières ont provoqué une grande insécurité alimentaire qui a touché directement près de 30% de la population. Les trois quarts des communes rurales sont considérées comme étant à risque alimentaire.

Au cours des trois dernières années, la vie politique a été déstabilisée par une succession de crises politiques et deux tentatives de coup d'état. Au mois d'août 2005, un Conseil Militaire Pour la Justice et la Démocratie a pris le pouvoir et fait connaître son intention d'assurer une période de transition d'une durée limitée à deux années devant conduire à des élections libres et transparentes après l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution. Ce changement à la tête de l'état a été bien accepté par la communauté internationale.

Le service de la dette extérieure de la Mauritanie a été allégé de près de la moitié, consécutivement à son admission à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés, ce qui a

permis un accroissement des ressources de l'état de 4,5 milliards en 2000 à 17,6 milliards d'Ouguiyas (environ 60 millions de US\$) et une progression du budget consolidé d'investissement de 46,2 milliards en 2003 à 59,8 milliards en 2005 dont environ 30% ont été utilisés par les secteurs sociaux au cours de trois dernières années. La mise en exploitation en 2006 de ressources pétrolières et dont les nouvelles autorités du pays ont assuré qu'elles seraient utilisées en priorité pour la lutte contre la pauvreté, devrait très sensiblement améliorer la situation économique du pays.

L'enquête de mortalité infantile et le paludisme réalisée en 2003-2004 a établi que sur 1000 naissances vivantes 123 enfants décèdent avant l'âge de cinq ans. Les causes de mortalité les plus souvent citées sont le paludisme, les diarrhées et les infections respiratoires aiguës et un mauvais état nutritionnel. La malnutrition s'est aggravée au cours des dernières années, marquée par la précarité des ressources alimentaires du pays. Le taux de malnutrition aigu sur une population de 7 444 enfants de moins de cinq ans dans le Brakna, est passé de 12,5 % en décembre 2004 à 25,1% en avril 2005 selon les informations produites par le système d'alerte précoce mis en place avec le support du PAM et de l'UNICEF. Plus d'un enfant sur trois présente un poids inférieur à celui qu'il devrait être en fonction de sa taille. Une épidémie de choléra s'est développée dans plusieurs parties du pays dont les quartiers périphériques de la capitale en 2005 à la suite de pluies exceptionnelles et a fait l'objet de 3781 cas déclarés et 67 décès.

Le taux de mortalité maternelle de 747 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2001, selon l'enquête démographique et de santé en Mauritanie - 2001 menée par l'office national de la statistique, est un des plus élevés du continent africain. Le taux de prévalence du VIH des femmes enceintes est encore très bas mais, de l'avis des experts, il est sans doute sous estimé en raison de problèmes rencontrés dans la collecte des données. Rien ne permet de penser que la population mauritanienne ouverte aux contacts des pays voisins pourrait être épargnée par le SIDA. Selon les résultats de l'EDSM 2001, l'excision concerne près des trois quarts des femmes de 15 à 49 ans et les deux tiers de filles de 15 à 19 ans. Selon la même enquête la pratique du gavage concernerait plus d'une femme sur cinq.

Le taux net de scolarisation a atteint 73,6 % en 2003/2004 (77,5 % pour les filles et 74,1 pour les garçons). Le taux de rétention qui traduit la capacité de l'enseignement à conserver les élèves le temps nécessaire à une scolarité productive stagne autour de 45% et s'éloigne de l'objectif national qui était de 69% pour 2005. Près de 80% des écoles ne disposent pas d'un cycle complet et sont multigrades. Le taux de redoublement au primaire est en hausse. Il est sensiblement identique pour les garçons et les filles et atteint 15%. Le taux de passage du primaire au secondaire est

voisin de 50% avec de grandes disparités en fonction des régions. La faible scolarisation des filles dans le secondaire serait pour une grande part liée à la pauvreté et aux exigences des parents pour la sécurité des filles que ne sont pas en mesure de garantir les écoles secondaires. L'encadrement préscolaire est estimé à 8,2% en moyenne et varie de 16% dans la capitale à moins de 3,7 % en milieu rural. Il relève presque exclusivement de l'initiative privée, même si une politique nationale de développement de la petite enfance est déjà adoptée.

Partie III Coopération passée et leçons à retenir

Le programme de coopération est structuré en cinq composantes qui sont, Santé Nutrition, Education pour tous, Promotion des droits et Protection spéciale, Appui au développement local et participation communautaire, Planification sociale et suivi&évaluation. Le programme intervient au niveau national et au niveau de certaines zones sélectionnées qui incluent les quatre wilayas du Brakna, de l'Assaba, du Gorgol, et du Guidimakha et des quartiers périphériques de Nouakchott et de Nouadhibou. Ces zones de concentration des activités s'adressent à 926.000 habitants en zone rurale et 222.000 en zone urbaine représentant environ 40% de la population totale du pays. Dans ces zones, les activités du programme contribuent à l'amélioration des services sociaux essentiels et visent au renforcement des capacités locales. Les interventions à couverture nationale concernent principalement l'appui aux programmes prioritaires de santé, d'éducation et de protection.

Les réalisations du Programme ont été menées avec l'appui financier de nombreuses agences gouvernementales de coopération (Canada, Etats Unis, Suède, Pays Bas, Royaume Uni, France, Suisse, Belgique) des comités nationaux pour l'UNICEF, des organisations non gouvernementales et des agences du système des nations Unies (OMS, ONU-SIDA, Banque Mondiale, PAM, UNFPA, etc.) La plupart des activités du programme font appel à des partenariats multiples incluant des organisations de la société civile nationales et internationales.

A mi-parcours, le secteur de Santé Nutrition a permis de maintenir le taux d'immunisation en terme de DTC3 à 70% en moyenne nationale et de 75 à 92% dans les régions de concentration. Aucun cas de polio virus sauvage n'a été notifié depuis 2001. L'efficacité de la chaîne de froid a été renforcée par des équipements dans les huit dépôts régionaux et la fourniture de 410 appareils a permis de couvrir 80% des besoins des structures sanitaires du pays. La supplémentation en vitamine A a été systématiquement effectuée pendant les campagnes de vaccination de masse. L'incidence de la rougeole a été réduite de 5508 cas et 41 décès en 2004 à 127 cas et aucun décès en 2005 au niveau national. Le pourcentage des enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées est passé de 4.9% en 2003 à 22% en 2004 et celui des

femmes enceintes bénéficiant de chimioprophylaxie de 22,9% à 52% au niveau national et de 46 à 71% dans les zones de concentration. Les activités relatives à la nutrition ont été principalement centrées sur la supplémentation nutritionnelle justifiée par la situation d'urgence qui a prévalu. En étroite coopération avec le programme alimentaire mondial, 410 centres d'alimentation communautaires ont permis la prise en charge de 16.000 enfants. Les 16 centres de récupération et d'éducation nutritionnelle et 30 postes de santé ont été équipés de matériels anthropométriques pour le dépistage et le suivi de la croissance.

Aucun cas de ver de Guinée n'a été rapporté depuis juin 2004 par le système de surveillance en place et la certification d'éradication est en vue.

Le secteur de l'éducation s'est focalisé sur l'amélioration de l'environnement scolaire dans le cadre du projet des écoles primaires communautaires, propres saines et vertes pour lequel 238 écoles primaires couplées avec 217 écoles coraniques (mahadras) ont été équipées, soit près de la moitié des 500 écoles programmées à l'horizon 2008. Le projet a formé 98 cheikhs de mahadras à l'enseignement du calcul et de l'éducation pour la santé. 133 associations sportives et culturelles d'élèves ont été constituées, 252 blocs sanitaires séparés pour garçons et filles ont été réalisés avec le concours d'une ONG locale, 18 structures scolaires ont été dotées d'éclairage électrique solaire et 119 ont été clôturées. Au total près de 42.000 élèves dont 50% de filles, soit un tiers de l'objectif du projet, ont bénéficié des activités de ce projet.

La composante Promotion des Droits et Protection Spéciale s'est attelée à la mise en place d'un mouvement national pour l'enfance. Pour cette œuvre de longue haleine, de nombreuses alliances et réseaux ont été créés ou renforcés tels que le réseau des leaders religieux, leaders traditionnels, media et gouvernement pour le développement et la survie de l'enfant, et l'association des journalistes défenseurs des droits des femmes et des enfants. En faveur des enfants handicapés, une stratégie nationale de promotion des personnes handicapées a été adoptée, 16 réseaux de réadaptation à base communautaire redynamisés dans plusieurs grandes villes y compris la capitale et les compétences de six ONGs spécialisées renforcées. Au plan institutionnel et législatif une étape importante a été franchie avec l'adoption d'un code de protection des mineurs, la mise en place d'un comité de pilotage pour la réforme de la justice des mineurs, la réalisation de plans pour la construction d'un centre de rééducation conforme aux normes éducatives, l'adoption de mesures alternatives à la détention des enfants. Concernant les violences, exploitation, discriminations et abus dont sont victimes les femmes et les enfants, plusieurs études ont été conduites pour faire émerger des sujets qui sont difficilement abordés par la société traditionnelle. Les recommandations des consultations régionales sur les violences à Bamako et sur l'exploitation sexuelle des enfants (Rabat) ont été restituées et des comités de suivi mis en place. La lutte contre les mutilations génitales féminines

a trouvé un soutien de la part des imans qui ont émis une Fatwa prônant l'abandon de cette pratique néfaste. Des messages dans le même sens sont fortement relayés par le réseau des femmes des Nissa Banques.

La composante Appui au développement local et Participation communautaire s'est attachée au développement de la participation des jeunes, au développement du réseau des banques de femmes (Nissa banque) de micro crédit. 25.000 jeunes à travers une centaine d'associations et 40 structures d'encadrement ont bénéficié directement des actions de formation des responsables, en association avec le FNUAP et l'Association Française des Volontaires du Progrès. Les Nissa banques mises en place dans 15 moughataas, ont permis à plus de 100.000 femmes d'accéder aux micros crédits et de bénéficier du soutien du projet. 3 nouvelles banques ont été créées. Le réseau des femmes actives dans le développement communautaire et local a utilisé 4000 cassettes audio du manuel Savoir pour Sauver. Le programme a aussi apporté son soutien aux radios rurales en coopération avec la radio nationale mauritanienne. Les deux réseaux des jeunes et des femmes ont été les vecteurs privilégiés du programme de lutte contre le VIH/SIDA et les comportements néfastes.

Dans le domaine des services sociaux, le programme a contribué à l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau de 8000 habitants de la commune de Magta Lahjar par la mise en place de 10 réservoirs fixes et amovibles. Onze groupements ont été constitués dans les communes de Dar Naïm et d'El Mina pour assurer la collecte des ordures ménagères. Des formations en planification locale ont été organisées au profit de 9 maires et 17 conseillers municipaux.

Le Programme Planification sociale et suivi évaluation a participé à la réalisation de l'enquête sur la mortalité infantile et le paludisme menée en 2003 et de l'enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant en 2005-2006 menées par l'Office National des Statistiques. Une base de données sociales (Mauritinfo) qui utilise plus de 90 indicateurs a été mise en place pour le suivi des OMD et les objectifs de la CSLP. Le programme a appuyé la mise en place d'une Association Mauritanienne pour le Suivi et l'Evaluation, qui a pour objectifs le renforcement des capacités et le développement des normes de l'évaluation en Mauritanie. A travers des études et des ateliers organisés autour du thème « Enfant et Pauvreté », le programme a permis la prise en compte de façon optimale de la dimension enfant dans le nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2006-2010). Un Comité technique Sectoriel «Enfance » sera chargé du suivi et de l'application des recommandations spécifiques à l'enfant. En appui à la décentralisation, une cellule régionale de Planification Suivi et Evaluation a été mise en place au Brakna (zone de convergence du Programme) pour renforcer la capacité régionale de planification et de suivi du programme régional de lutte contre la pauvreté. Deux services régionaux de la statistique (Brakna et Guidimakha) ont été équipés en matériel informatique et de positionnement

géographique et les responsables de ces structures ont été formés sur le logiciel DevInfo. Deux cellules régionales de Planification et de suivi et évaluation ont été créées dans les wilayas du Brakna et l'Assaba.

Les contraintes auxquelles s'est affronté le programme, ont été à la fois structurelles et conjoncturelles. La contrainte principale est d'ordre économique. Un haut niveau de pauvreté frappe près de la moitié de la population et limite son accès aux services et infrastructures de base dès lors qu'ils ne sont pas gratuits. Additionnellement, la dispersion des populations en petits villages de 100 à 500 habitants (80% des localités) éloignés les uns des autres rend difficile et coûteuse toute politique d'accès universel aux infrastructures de base. Le faible niveau d'alphabétisation des populations cibles du programme, notamment celles de l'Aftout, limite les possibilités de la participation des communautés à la gestion des problèmes de santé, de nutrition et d'éducation, constitue un obstacle à une réelle appropriation et pérennisation des interventions. Le caractère récurrent des situations d'urgence au cours des trois dernières années telles que les crises alimentaires et nutritionnelles privilégie les actions ponctuelles à court terme aux dépens de la mise en place de mécanismes de développement à moyen et long terme.

De nombreuses insuffisances ont souvent ralenti la mise en œuvre du programme en cours parmi lesquelles, l'insuffisance de la politique de décentralisation au niveau régional qui génère des délais dans la mise en œuvre des activités, une insuffisance quantitative et qualitative du personnel, une mobilité importante source de rupture dans la continuité du service et d'instabilité, une démotivation des agents de santé et des enseignants, une répartition spatiale inadéquate des agents de l'Etat (entre les 4 grands centres urbains et le reste du pays, entre zones urbaines et rurales, etc.), insuffisance de l'implication de la société civile et la faiblesse des ONG nationales. La stratégie de convergence du Programme ne s'est pas véritablement matérialisée par une intersectorialité des interventions et n'a pas produit tous les effets de synergie espérés.

Parmi les opportunités on retiendra outre les déclarations d'intention des nouvelles autorités du pays dans les domaines de la gouvernance et de la justice, l'adoption d'une stratégie gouvernementale multisectorielle de lutte contre la pauvreté qui permet de mobiliser d'importantes ressources financières dans le cadre de l'initiative Pour les Pays Pauvres Très Endettés et de renforcer la place prioritaire des secteurs sociaux. Avec la disponibilité prochaine de nouvelles ressources financières liées à la mise en exploitation prochaine des richesses pétrolières on peut espérer un allègement des contraintes économiques. L'adoption récente du document de politique nationale de développement de la petite enfance atteste d'une volonté politique pour créer un environnement favorable au développement du jeune enfant. Enfin, pour la première

fois depuis plusieurs années une saison des pluies considérée comme favorable laisse augurée une production agricole satisfaisante en 2006.

Partie IV Ajustements proposés aux Programme Pays 2003-2008.

Les ajustements au programme consistent essentiellement à accorder une plus grande visibilité pour la lutte contre le VIH/SIDA par la création d'un programme spécifique pour la lutte contre la VIH/SIDA et redéploiement de certains projets des secteurs de santé et d'éducation vers le secteur de l'appui au développement local et la participation communautaire. Les activités relatives à la lutte contre le SIDA qui sont dispersées dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la promotion des droits et la protection spéciale seront regroupées dans un nouveau programme. Le programme santé nutrition se focalisera sur la mise en œuvre des Stratégies pour la Survie et le Développement de l'Enfant. Les activités de lutte contre le ver de Guinée et ceux de la petite enfance seront transférées des secteurs de la santé et de l'éducation vers le secteur d'Appui au Développement local et la participation communautaire. Les effets attendus de ces changements sont une plus grande cohérence et une accélération de la lutte contre le SIDA et une nouvelle dynamique pour la survie du jeune enfant qui constituera le socle du programme du développement local et de la participation communautaire. Dans le domaine du plaidoyer et du suivi budgétaire en faveur des enfants et des femmes et conformément au Plan stratégique à moyen terme un nouveau projet de Planification sociale et appui budgétaire en faveur des enfants, sera ajouté dans le programme planification sociale et suivi évaluation. La deuxième phase 2006-2008 de l'exécution du programme sera mise à profit pour préparer un passage des zones de concentration à l'échelle du pays. Les ressources financières attendues de l'exploitation pétrolières devraient permettre un accroissement significatif des budgets consacrés au secteur social et faciliter ce passage à l'échelle.

Partie V Stratégie de partenariat

La revue à mi parcours de l'UNDAF a été mise à profit pour une intégration de l'approche programmation basée sur les droits et axée sur les résultats avec les agences du SNU et le Gouvernement. Cette approche proposée par le Système des Nations Unies a permis de renforcer le partenariat entre les agences du SNU d'une part, et entre le SNU et le gouvernement d'autre part pour l'atteinte des OMD à travers la révision du CSLP. Un partenariat élargi aux institutions de Breton Woods et aux agences de coopération bi et multilatérales a été développé pour optimiser leur appui au gouvernement dans le cadre du processus d'élaboration du CSLP 2006-2010.

Dans les zones de convergence du SNU (Assaba) la collaboration a porté sur le diagnostic commun de la situation sur lequel se base la mise en place d'un programme conjoint à partir de 2006.

Dans le cadre spécifique du programme, des partenariats ont été développés avec les représentations diplomatiques et les agences de la coopération multilatérale parmi lesquelles on peut citer : le Japon, l'Espagne, le Canada, la France, les Etats-Unis, et les Emirats Arabes Unis.

Dans le domaine de l'Urgence, la collaboration avec le PAM a été renforcée dans la ligne établie par le bureau régional de l'Unicef. Un protocole d'accord est en cours de définition afin de préciser les modalités de coopération dans la recherche des synergies des programmes.

Enfin, le programme a poursuivi sa stratégie de renforcement du partenariat avec les ONGs nationales et internationales notamment pour la mise en œuvre de programmes pilotes. Plusieurs protocoles de coopération (PCA) ont été élaborés pour l'exécution des activités du Programme du Développement Local, de protection et promotion des Droits, pour la gestion des ordures ménagères, les campagnes de vaccination et les Ecoles Communautaires Propres Saines et Vertes.

Dans les 3 prochaines années le programme poursuivra le renforcement de la synergie avec les agences du système des Nations Unies, tout en consolidant les alliances et partenariat dans le cadre du mouvement national en faveur des enfants de Mauritanie. Ceci afin de consolider une vision commune de tous en réponse aux orientations stratégiques proposées lors de la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies en faveur des enfants et consignées dans le document « un monde digne des enfants ».

Partie VI Gestion du programme

Le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) est l'institution gouvernementale responsable de la coordination globale du programme de coopération entre la Mauritanie et l'UNICEF.

A cet effet, La Direction du Développement Social avec l'appui d'une structure dénommée « Cellule Centrale de Suivi et de Planification » assure la coordination du programme pays de façon à assurer une parfaite synergie avec les programmes du PNUD et du FNUAP dans le contexte du Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies à la Mauritanie (UNDAF 2003-2008).

La responsabilité de la coordination et de l'exécution de chacun des 6 Programmes constitutifs du Programme pays 2006-2008 est assurée par le ou les Ministères en charge de ces programmes. Pour chacun des projets, un représentant de chacun des ministères (ou directions) concernés sera désigné officiellement pour travailler en étroite collaboration avec le (ou les) responsables techniques du projet au niveau de l'UNICEF. Ils auront la responsabilité conjointe de coordonner la planification annuelle, la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la justification financière des activités et la revue périodique des différents programmes et projets.

Le Programme pays sera exécuté en accord avec le présent CPAP et sur la base de plans d'action annuels par Programme ou « AWP » préparés et signés conjointement en début de chaque année par les Ministères concernés et l'UNICEF sous la coordination du Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Les Plans d'action annuels constituent les fondements des requêtes du Gouvernement en matière d'assistance financière, d'approvisionnement ou de services.

A ce titre, ces plans d'action annuels devront mentionner clairement les activités planifiées, l'agenda de leur mise en œuvre, les institutions responsables de la mise en œuvre de chaque activité, l'estimation des coûts et des contributions respectives du Gouvernement, de l'Unicef et des partenaires.

Les requêtes relatives aux activités envisagés devront être transmises à l'UNICEF bien avant l'exécution de l'activité et faire l'objet d'une approbation formelle de l'UNICEF avant tout engagement de l'activité sur la base des ressources financières disponibles et de la documentation jointe à la requête – une réglementation spécifique aux conditions de transfert des fonds seront émises par le système des Nations Unies en 2006. Pour faciliter le processus, les requêtes transmises devront être accompagnées de toute la documentation de référence nécessaire telle que présentée dans le manuel de procédures mis à disposition des partenaires désignés comme homologues nationaux des projets. Ces requêtes devront respecter les barèmes officiels de coûts unitaires adoptés par l'UNICEF sur la base de concertation avec la partie nationale, les agences sœurs du Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement. Ces barèmes feront l'objet d'une révision périodique et leur acceptation, d'un échange de correspondance officielle avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement.

Toute Assistance en espèce au Gouvernement devra faire l'objet d'une justification technique et financière complète après la mise à disposition de cette assistance en espèce par la Direction ou l'institution concernée selon la réglementations en vigueur.

En fin de chaque année, le Gouvernement et l'UNICEF assureront conjointement l'organisation d'une revue annuelle (usuellement à la fin du dernier trimestre) afin de faire le point sur le niveau d'exécution des activités et des ressources planifiées durant l'année en cours et valider les propositions de plans d'action annuels pour l'année suivante. En complément de cette revue annuelle, des revues d'avancement trimestrielles par projet et des réunions de revue semestrielles par programme permettront un suivi périodique de l'exécution technique et financière des Plans d'Action Annuels.

Le processus de préparation du prochain programme de coopération sera lancé dans le courant de l'année 2007 et ceci conformément aux nouvelles directives de simplification et d'harmonisation consécutives à la réforme du Système des Nations Unies. La clôture du présent programme fera enfin l'objet d'une revue de fin de cycle en 2008. Des représentants des agences du système des Nations Unies, des coopérations multilatérales et bilatérales, des organisations de la société civile partenaires du programme, mais aussi des représentants des Sièges de l'UNICEF, du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de Comités Nationaux pour l'UNICEF pourront être invités à participer à ces réunions.

La coordination, la planification et le suivi de la mise en œuvre des programmes s'effectueront principalement dans le cadre de la concertation sectorielle mise en œuvre par les différents ministères pour le suivi des réformes sectorielles en cours (exemple : PASS et PNDSE). Afin d'éviter les duplications, les mécanismes de planification et de suivi (atelier de planification ; revues trimestrielles, semestrielles et annuelles ; revue à mi-parcours) mais aussi les mécanismes de concertation avec et entre donateurs mis en place dans ces cadres seront exploités au maximum pour le suivi régulier de ces deux programmes. Cependant, lorsque avérées nécessaires, des réunions extraordinaires de coordination de la coopération Gouvernement- UNICEF pourront être convoquées sur demande de l'une ou l'autre des deux parties.

Partie VII Suivi et évaluation

Le programme « Planification Sociale, Suivi et Evaluation » mettra en œuvre le Plan Intégré de Suivi, Evaluation et de Recherche du programme de Coopération et notamment Les principales activités de suivi/évaluation liées au programme de Coopération 2006-2008 seront :

Les activités de suivi des progrès des objectifs nationaux et internationaux à travers :

- une contribution au renforcement des bases de données et des systèmes d'information nationaux (base de données sociales, système national

d'information sanitaire, etc.)

- la promotion de DevInfo comme outil de gestion des données, de cartographie informatisée et de visualisation des indicateurs sociaux
- la participation technique et/ou financière aux principales enquêtes et études nationales planifiées durant la période 2006-2008 (EDSM, EPCVM, enquêtes nationales de couverture vaccinale, etc.)

Une attention particulière sera accordée au suivi 1) des OMD dans le contexte de UNDAF, 2) des objectifs du Sommet Extraordinaire en faveur des enfants et 3) des objectifs de suivi des progrès dans la mise en oeuvre de la CSLP en Mauritanie.

Les activités de suivi/évaluation de la mise en oeuvre du Programme pays. Elles accordent une attention particulière à la mesure de l'impact des interventions, à la quantification et la documentation des résultats attendus et, au suivi de l'utilisation rationnelle des ressources mises à la disposition du programme. Le rôle de la Cellule Centrale de Suivi et de Planification (au niveau de la DDS) sera renforcé en créant un lien solide entre la cellule centrale et les structures régionales de planification et de statistiques créées dans le cadre de la décentralisation (Cellules Régionales de Planification, Suivi et Evaluation et les Services régionaux des statistiques de l'ONS).

En plus des revues semestrielles des programmes et de la Revue annuelle du Programme de pays, les mécanismes de suivi/évaluation s'appuieront sur une batterie de mécanismes complémentaires, et notamment:

- des visites périodiques de terrain associant le personnel du Gouvernement et de l'UNICEF ;
- les rapports techniques et financiers relatifs aux activités d'assistance au Gouvernement financés par les CAG ;
- les rapports trimestriels d'avancement des projets ;
- des évaluations de projet (évaluation des stratégies, des interventions, de l'impact, de l'efficience et de l'utilisation rationnelle des ressources) ;
- des enquêtes visant la mise à jour des données de base ou l'évaluation des progrès dans des domaines particuliers;
- la mise à jour régulière du CCA en mettant l'accent sur la situation des enfants et des femmes ;
- des activités de recherche opérationnelle dans un but d'aide à la décision, de réorientation stratégique ou de mesure de résultats ;
- des activités d'analyse participative et des consultations locales impliquant les communautés et les bénéficiaires dans les zones de concentration du programme ;
- La revue de fin de cycle du Programme de Coopération, qui se tiendra durant le deuxième semestre de l'année 2008 et visera une revue exhaustive de l'état de mise en oeuvre du programme de coopération et permettra de tirer des leçons pour le

prochain Cadre de Plan d'Action du Programme Pays.

Le Plan Intégré de Suivi, Evaluation et de Recherche (PISE-R) présente les principales activités planifiées en matière de suivi, d'évaluation et de recherche au sein des différents programmes et en appui à la mise en œuvre du présent Plan D'action du Programme Pays. Il servira de tableau de bord au suivi de la mise en œuvre du Programme.

Une attention particulière sera accordée au suivi régulier d'un ensemble d'indicateurs désagrégés permettant un suivi optimal des priorités du MTSP et des OMD. L'appui à la création de réseaux nationaux d'évaluation et le renforcement de la collaboration avec les institutions universitaires et autres écoles supérieures, permettra de multiplier les recherches, études et évaluations relatives aux enfants ou à la mise en œuvre du programme

Partie VIII Engagements de l'UNICEF

Le Conseil d'Administration de l'UNICEF a approuvé au titre du programme de pays pour la Mauritanie, et pour la période 2003-2008, un prélèvement de 7,666,000 de dollars américains sur les Ressources Régulières de l'UNICEF, dans la limite des fonds disponibles, et a aussi autorisé l'UNICEF à rechercher des ressources additionnelles identifiées sous le terme « autres ressources » à hauteur de 12,000,000 de dollars américains pour compléter le financement de ce programme de coopération (soit un montant total de 19,666,000 USD). La disponibilité de ces ressources additionnelles étant conditionnée par l'intérêt des partenaires au développement, à ce titre, L'UNICEF s'est engagé aux côtés du Gouvernement, à informer et sensibiliser la communauté locale et internationale des donateurs pour mobiliser ces fonds.

Le bilan des trois premières années de mise en œuvre du Programme fait état d'une recette totale de 13,9 millions US (5,5 millions de dollars en RR et 8,4 millions de dollars en OR) soit 173% du budget total approuvé correspondant aux trois premières années du Programme, (soit 9,6 millions de dollars américains dont 3,6 millions de dollars en ressources régulières et 5,9 millions de dollars en ressources autres). A cela se sont ajoutés 2,8 millions de dollars mobilisés pour les urgences. A la faveur des réévaluations annuelles des plafonds du bureau de pays, le Programme a bénéficié d'une croissance annuelle de 9% en 2004 et 35% en 2005 de ses fonds RR. Globalement le montant reçu en ressources régulières représente 145% du montant planifié. Au titre des 3 prochaines années le montant total du budget est évalué à 13,3 millions de dollar américain (4,9 millions de dollars américain en ressources régulières et 8,3 millions de dollar US en ressources autres).

Ces engagements financiers ne prennent pas en considération les financements additionnels qui pourraient être mobilisés en réponse aux éventuels appels d'urgence initiés par le Gouvernement mauritanien ou le Système des Nations Unies suite à une requête du Gouvernement.

L'appui de l'UNICEF au développement et à la mise en œuvre des activités consignées dans le présent CPAP consistera principalement en assistance technique, assistance financière, approvisionnements et équipements, achats remboursables au nom du Gouvernement et des partenaires de développement, transport et logistique, ressources pour le plaidoyer, les études et la recherche, consultations, appui à la conception des programmes, formations, suivi et évaluation et appui au personnel.

Une partie de l'assistance de l'UNICEF pourra être attribuée directement à des organisations de la société civile (ONGs, Associations reconnues par le Gouvernement) comme mentionné et planifié dans les différents Plans d'Action Annuels des programmes.

L'UNICEF sera habilité et autorisé à recruter du personnel et des consultants en appui à la conception, la mise en œuvre, l'assistance technique, le suivi et l'évaluation des divers projets/activités inscrits au présent programme de coopération et à procéder aux commandes des matériels/équipements, à concurrence des fonds disponibles et planifiés à cet effet, conformément aux règles et procédures de l'UNICEF et en consultation avec les Ministères Sectoriels et les services concernés.

Les ressources mises à disposition par UNICEF en appui aux activités planifiées sont réparties par Programme et par année calendaire, en accord avec le présent CPAP et les Plans d'Action Annuels. Les activités et les ressources financières font l'objet de revue annuelle d'état d'avancement et d'utilisation.

Les budgets alloués feront l'objet d'une planification détaillée dans les plans d'action annuels par projet. Par consentement mutuel entre le Gouvernement et l'UNICEF, si le taux d'exécution financière d'un quelconque projet s'avère substantiellement en deçà de son estimation annuelle, tout ou partie des fonds disponibles non alloués par un donateur en appui à un programme spécifique (ressources régulières) pourront être réalloués en direction d'un ou d'autres projets ayant démontré une capacité d'exécution supérieure

L'UNICEF se concertera avec les ministères et agences concernées pour déterminer les besoins et le calendrier optimal de mise à disposition des ressources financières, biens d'équipements, et services. L'UNICEF tiendra informé en temps utile les partenaires

concernés sur les arrivées de biens d'équipement afin de faciliter et optimiser le transit en douane, le stockage et la distribution aux bénéficiaires.

L'UNICEF mettra à la disposition du Gouvernement les biens d'équipement dès leur arrivée dans le pays, en fonction des besoins du programme. Ce transfert sera considéré effectif dès la remise à l'UNICEF du récépissé signé du Gouvernement. Néanmoins l'UNICEF sera en droit d'exiger le retour, en tout ou partie, des fournitures et du matériel demeurant inutilisés ou ayant fait l'objet d'utilisation à des fins autres que celles spécifiées dans le présent CPAP ou dans les divers plans d'action annuels. Le Gouvernement remettra ces articles à l'UNICEF dès que la demande en aura été formulée.

Partie IX Engagements du gouvernement

Le Gouvernement mettra à disposition le personnel, les locaux, les équipements, l'assistance technique, les ressources financières, les coûts récurrents et non récurrents nécessaires à la bonne exécution du programme, à l'exception de ceux fournis par l'UNICEF et/ou d'autres agences du Système des Nations Unies, organisations internationales, coopérations bilatérales ou organisations non gouvernementales (ONGs).

Dans la continuité du programme de coopération Mauritanie-Unicef pour la période 2003-2008, et à titre de contribution spécifique en services et en nature nécessaires à la bonne mise en œuvre du CPAP 2006-2008, le Gouvernement:

- Maintiendra et renforcera la cellule de Coordination et de suivi du programme existante, érigée en Cellule Centrale de Suivi des Programmes (CCSP) et sise au niveau du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (au niveau de la Direction du Développement Social) et comprenant le personnel, les locaux, équipements et matériel administratif nécessaires à son bon fonctionnement. Cette cellule a été renforcée et travaille dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme inter agences SNU de coordination et de suivi de UNDAF.
- Maintiendra et renforcera les Cellules régionales de Suivi et Evaluation (Brakna et Assaba) pour la planification et le suivi des interventions au niveau des wilayas d'intervention.
- Accordera une attention particulière au maintien en place du personnel ayant bénéficié d'une formation prise en charge par l'UNICEF et évitera, dans la limite du possible, toute affectation de personnel préjudiciable au déroulement des projets;

- Contribuera à travers la contrepartie nationale (BCI) à :
 - o A la prise en charge des indemnités et compléments de salaires du personnel affecté à la CCSP et aux CRPSE du MAED ;
 - o A la participation aux frais de formation des cadres de la CCSP et des CRPSE ;
 - o A la contribution aux missions conjointes de suivi et d'évaluation des programmes ;
 - o Et à la prise en charge des frais de gestion des comptes bancaires.
- Fournira une structure technique et de stockage sis au niveau de la Direction de la Pharmacie et du Médicament (MSAS) afin de faciliter les opérations de logistique, d'approvisionnement et de distribution des biens d'équipement mis à disposition par l'UNICEF dans le cadre du programme de coopération
- Mettra à disposition une maison conventionnée sise ILOT K 144 pour abriter le Programme Santé Nutrition.
- Effectuera l'inventaire régulier des divers équipements et matériels fournis, tout en s'assurant de leur bonne utilisation et de leur entretien. Ces biens feront l'objet d'une gestion séparée par les services techniques du Gouvernement de façon à disposer à tout moment, tout renseignement utile à l'une ou l'autre des parties concernées.
- Prendra en charge toutes les dépenses liées au frais de fonctionnement (carburant, pièces détachées) et d'entretien des véhicules (voitures et motos) fournis à titre de transfert, par l'UNICEF à la contrepartie nationale. Les véhicules fournis à titre de prêt demeurent la propriété de l'UNICEF qui en assure le fonctionnement (réparation, pièces de rechange, immatriculation, et entretien) pour une période transitoire de 3 ans; ensuite les procédures de transfert seront entreprises entre les deux parties.

Tous les véhicules fournis par l'UNICEF (Transfert et Prêt) ne peuvent être utilisés que dans le cadre des activités du programme de coopération. A ce titre, ils seront régulièrement contrôlés par les services techniques de l'UNICEF qui se réservent le droit de les retirer en cas d'utilisation non conforme à la présente clause.

Le Gouvernement s'engage à assurer tous les véhicules de projet sous le contrôle ou l'utilisation du Gouvernement conformément à la loi en vigueur en Mauritanie et dégage l'UNICEF de toute responsabilité civile au regard de ces véhicules. Tous les frais relatifs à un accident ou dommage quelconque porté aux véhicules devront être entièrement supportés par la contrepartie bénéficiaire. De la même façon le

Gouvernement dégage l'UNICEF de toute responsabilité et indemnités, autre que la responsabilité civile contractée au titre de l'assurance au tiers de toute personne physique transportée dans un véhicule de l'UNICEF, en cas d'accident ou dommage corporel contracté par un fonctionnaire du Gouvernement voyageant dans un véhicule sous le contrôle de l'UNICEF.

Conformément à l'Accord de Base de Coopération signé entre la Mauritanie et l'UNICEF, le Gouvernement sera responsable du dédouanement, du transit, du stockage, de la distribution et du contrôle des biens et équipements mis à disposition par l'UNICEF. Aucune taxes, impôts, droits et charges ne pourront être levés sur les biens, équipements ou services fournis par UNICEF dans le cadre du présent Plan Cadre d'Opérations. L'UNICEF sera aussi exempt de taxe à la valeur ajoutée (TVA) concernant les achats locaux et les services fournis en appui aux programmes qu'il assiste.

Concernant les assistances en espèces de l'UNICEF (Cash Assistance to Gouvernement), le Gouvernement désignera les noms, titres, et références bancaires des personnes ou structures autorisées à recevoir une telle assistance au niveau central, déconcentré (Wilaya) et décentralisé (Moughataas). En accord avec le Gouvernement et en conformité avec les plans d'actions annuels préparés et signés avec les structures partenaires concernées, l'UNICEF sera aussi autorisée à appuyer directement les ONGs, associations reconnues par l'Etat et collectivités locales (Communes) partenaires du programme pays dans le cadre d'activités consignées dans les plans d'action annuels.

Les personnes physiques ou morales désignées par les ministères concernés utiliseront cette assistance en espèce (CAG) dans le respect des règlements du Gouvernement et des règlements et procédures de l'UNICEF, en particulier, en s'assurant que l'assistance en espèce mise à disposition est utilisée en accord avec les budgets détaillés préalablement approuvés. Le gouvernement s'assurera que les rapports techniques et financiers accompagnés des pièces justificatives originales et complètes sur l'utilisation rationnelle de cette assistance en espèce sont ultérieurement disponibles pour être consulté par l'UNICEF suite à la finalisation des travaux envisagés et la justification des fonds utilisés. Toute modification dans l'utilisation d'une ressource programmée dans le cadre d'une activité donnée devra faire l'objet d'un accord préalable des personnes autorisées au niveau de l'UNICEF. Les reliquats de fonds sur une activité ou les ressources qui n'ont pu être utilisées conformément au plan d'action initial devront être reprogrammées par consentement mutuel entre le Gouvernement et l'UNICEF. Le non-respect de ces clauses ou l'existence d'une assistance en espèce non justifiée de 6 mois après la mise à disposition des fonds entraînera de fait la suspension des décaissements du projet au bénéfice de la direction concernée jusqu'à ce que la régularisation intervienne.

L'assistance en espèce pour les déplacements, traitements, honoraires et autres coûts devra être établie à des taux comparables à ceux appliqués dans le pays, et chaque fois que possible s'appuyer sur les orientations résultant des efforts d'harmonisation des coûts unitaires initiés par le Gouvernement. Dans tous les cas ces défraiements ne pourront excéder ceux appliqués au Système des Nations Unies (tels que consignés dans les circulaires officielles en vigueur).

Le Gouvernement facilitera les visites périodiques et régulières par les fonctionnaires de l'UNICEF des sites de projets et le suivi des activités mises en œuvre en vue de s'assurer de l'utilisation adéquate des ressources au niveau des bénéficiaires, d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre, et de collecter les informations nécessaires au développement, au suivi et à l'évaluation des programmes et projets.

Lors de l'organisation des revues périodiques du Programme pays, des réunions de planification (notamment les revues annuelles, revue à mi parcours, réunion de stratégie) le Gouvernement encouragera et facilitera la participation des donateurs, des autres agences du Système des Nations Unies, de membres du conseil exécutif de l'UNICEF, d'ONGs et d'organisations de la société civile chaque fois qu'approprié.

Le Gouvernement autorisera la publication à travers divers média nationaux et internationaux des résultats du programme de Coopération et des expériences qui en découlent.

Le Gouvernement s'engage à soutenir les efforts de l'UNICEF pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la bonne exécution du Programme de Coopération. Il collaborera notamment avec l'UNICEF en : i) encourageant les gouvernements donateurs potentiels à mettre à disposition de l'UNICEF les ressources nécessaires au financement des composantes du programme de coopération partiellement ou encore non financées, ii) accompagnant les efforts de l'UNICEF pour mobiliser des ressources pour le Programme de Coopération au niveau du secteur privé tant au niveau international qu'en Mauritanie ; et iii) autorisant des contributions de la part de personnes physiques, morales ou de fondations en Mauritanie pour supporter le programme et qui seront exonérées d'impôts dans ce cadre.

Conformément à l'accord de base de coopération, le Gouvernement sera responsable du traitement de toute revendication, qui pourrait être introduite par une tierce partie contre l'UNICEF, ses fonctionnaires, conseillers et personnel. L'UNICEF, ses fonctionnaires, conseillers et son personnel ne pourront être tenus responsable pour toutes réclamations et demandes d'indemnités résultant des opérations consignées dans ce Cadre de Plan D'action du Programme, excepté lorsqu'il est mutuellement

reconnu par le Gouvernement et l'UNICEF que ces réclamations et demandes d'indemnités sont survenus par la faute d'une négligence importante ou la mauvaise conduite de l'un ou de plusieurs de ces fonctionnaires, conseillers et personnel.

Partie X. Autres dispositions

Ce Plan D'action du Programme Pays entre la Mauritanie et l'UNICEF 2003-2008 (et les annexes joints au présent document) remplace le plan cadre d'opérations signé précédemment et devient effectif dès sa signature, cependant, il est agréé entre les deux parties qu'il couvre les activités du programme pays à mettre en oeuvre durant la période du 1er Janvier 2006 au 31 Décembre 2008.

Ce Plan d'Action du Programme Pays (et les annexes joints au présent document) peut être modifié par consentement mutuel entre le Gouvernement et l'UNICEF sur la base des résultats des revues annuelles ou de toute circonstance qui l'impose.

Aucun élément ou partie du présent Cadre de Plan d'Action du Programme ne pourra être interprété ou utilisé pour lever la protection accordée à l'UNICEF par les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les Privilèges et Immunités à laquelle la Mauritanie est partie prenante. *EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont apposé leur signature au présent Cadre de Plan d'Action du Programme de pays.*

Fait en quatre exemplaires en langue française,

Nouakchott le: _____

Nouakchott le : _____

**POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**POUR LE FONDS DES NATIONS
UNIES POUR L'ENFANCE -UNICEF**

**S.E. M. Mohamed Ould El ABED,
Ministre des Affaires Economiques
Et du Développement,**

**Dr. Souleymane Diallo,
Représentant**

Signature:

Signature:

Les ANNEXES

Annexe 1 :
LES AXES PRIORITAIRES DE L'UNDAF - Chaîne des résultats

Annexe 2 :
**Cadre du couplage résultats - ressources du CPAP du
programme Santé - Nutrition**

Annexe 3 :
Cadre du couplage résultats - ressources du CPAP du
Programme Éducation Pour Tous

Annexe 4 :
**Cadre du couplage résultats - ressources du CPAP du
Programme Promotion des Droits & Protection Spéciale**

Annexe 5 :
Cadre du couplage résultats - ressources du CPAP du
Programme Développement Local et Participation Communautaire

Annexe 6 :

**Cadre du couplage résultats - ressources du CPAP du
Programme Planification, Sociale, Suivi et Évaluation**

Annexe 7:
Cadre du couplage résultats - ressources du CPAP du
Programme VIH/SIDA